



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-13020>

Département(s) de publication : **26**

Annonce n° **26-13020**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Mairie de Bourg de Péage

Correspondant : MME Le Maire

Adresse : Rue du Docteur Eynard, B.P. 43 26301 Bourg de Péage

Coordonnées :

Téléphone : 0475727400

Télécopieur : 0475705633

Courriel : marches.publics@mairiebdp.fr

Adresse internet : <http://www.bourgdepeage.com/>

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.bourgdepeage.com/>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Apport d'engrais et entretien mécanique des terrains de football du stade des Bayannins

Lieu d'exécution : 16 Rue Camille Corot, 26300 Bourg de Péage

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : La présente consultation a pour objet des prestations de services relatives à Apport d'engrais et entretien mécanisé de deux terrains de football au stade des Bayannins à BOURG DE PEAGE (Drôme - 26)

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Les prestations s'effectueront sur les 2 terrains de foot au Stade des Bayannins sis Rue Camille Corot à Bourg de Péage. Le marché prendra effet à compter du 01 avril 2026 (ou dès sa notification si elle est postérieure) jusqu'au 31 mars 2027. Il sera renouvelable par reconduction expresse et par périodes annuelles dans la limite de 3 fois (sans que sa durée ne puisse excéder 4 ans), soit du 01 avril 2027 au 31 mars 2028, du 01 avril 2028 au 31 mars 2029 et du 01 avril 2029 au 31 mars 2030

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

48 mois à compter de la notification du marché.

Section 5 - Conditions relative au marché

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Le paiement se fera par mandat administratif. Les prix sont fermes la première année du marché, puis révisable chaque année conformément à l'article 4 du cahier des clauses administratives particulières. Le mode de financement principal des prestations sus décrites est le budget VILLE, section fonctionnement

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français : français

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Autres renseignements demandés : Formulaire DC1 Formulaire DC2 Effectif moyen annuel : Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les 3 dernières années Références sur des services spécifiés : Une présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé Assurance responsabilité professionnelle pour les risques : En cours de validité : Le pouvoir de la personne habilitée à signer le marché le cas échéant

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique (notée sur 10 points) : 60%
- Prix des prestations (noté sur 10 points) : 40%

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 03/03/2026 à 16:00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : DG/SJ N° 2026-02

Renseignements complémentaires : Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Cette consultation bénéficie du Service DUME. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.bourgadepeage.com/> Code NUTS : FRK23 Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, BP 1135 38022 Grenoble Tél : 0476429000 Fax : 0476422269 Mel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr Web : <http://Grenoble.tribunal-administratif.fr> Service auprès duquel des

renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, BP 1135 38022 Grenoble Tél : 0476429000 Fax : 0476422269Mel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr Web : <http://Grenoble.tribunal-administratif.fr> DATE PRÉVISIONNELLE DE NOTIFICATION : avril 2026 OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION Le dossier de consultation est retiré de manière dématérialisée uniquement. MODALITÉS DE REMISE DES OFFRES PAR LE CANDIDAT Dans le cadre de la dématérialisation des marchés publics entrée en vigueur le 1er octobre 2018, les offres doivent être transmises obligatoirement par voie électronique via le profil acheteur de la ville. L'attention du candidat est attirée sur le fait que les transmissions par mail ou fax et les dépôts papier ne sont pas admis. CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES Sous réserve d'avoir produit toutes les pièces et de ne pas faire l'objet d'une interdiction de soumissionner, seront recevables les candidatures des candidats qui satisfont les niveaux de capacités suivants : -Les moyens humains et les capacités techniques du candidat, éventuellement renforcés par ceux d'autres opérateurs économiques, doivent permettre la réalisation des prestations objet du marché dans les règles de l'art et garantir le respect du délai d'exécution et le respect des normes d'hygiène et de sécurité. -Les références et capacités financières produites ainsi doivent permettre de justifier que le candidat (éventuellement associé à d'autres opérateurs économiques) dispose des compétences dans les domaines objet du marché. MARCHE SIMILAIRE Lorsque la réalisation de prestations similaires à celles prévues à ce marché s'avère nécessaire, le pouvoir adjudicateur pourra faire application des dispositions de l'article R.2122-7 du Code de la Commande Publique. PSE Cette consultation ne comprend pas de Prestations Supplémentaires Éventuelles (PSE). VISITE DES LIEUX La visite sur site est obligatoire. Le candidat visitera les lieux où s'effectueront les prestations accompagné d'un représentant de la Ville de Bourg de Péage, afin d'avoir une parfaite connaissance de ces lieux. Pour ce faire, il conviendra de prendre rendez-vous avec le service DEESC pour procéder à une visite PIÈCES DES OFFRES A REMETTRE L'Acte d'Engagement (AE), dûment complété Le BPU valant DQE dûment complété, Un mémoire technique justificatif, sur la base du cadre de réponse technique joint au DCE, L'attestation de visite

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 06/02/2026